

Le programme de replantation Breizh Bocage

Sérent — Intervention du Syndicat mixte du Grand bassin de l'Oust (GBO), dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Entretien

Marie Dugué,
technicienne bocage chez GBO.

Pourquoi replanter ?

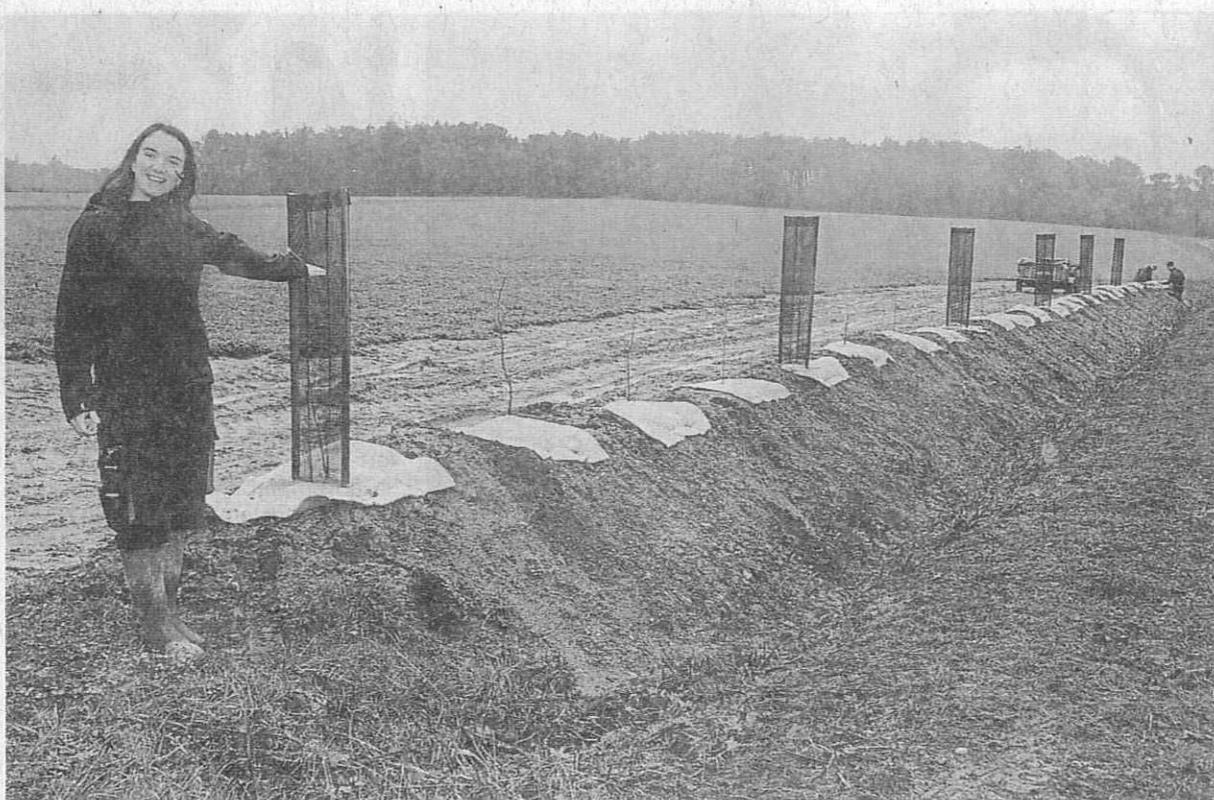
Il est nécessaire de replanter pour diverses raisons : favoriser l'infiltration de l'eau, réduire l'érosion et le ruissellement des parcelles agricoles, protéger le bétail, (ombrage et brise-vent), pour les cultures, favoriser la création d'un microclimat pour installer et aider la biodiversité, faune, circulation, refuge, nourriture. Mais aussi pour la flore, créer de la biomasse renouvelable et améliorer notre cadre de vie.

C'est quoi le programme Breizh bocage ?

C'est un programme de plantation européen qui vise à répondre à l'amélioration de la qualité de l'eau, en réorganisant le parcellaire agricole en mettant en place des barrières naturelles : les haies sur talus ou non.

Comment procédez-vous ?

Je réalise à l'échelle du parcellaire agricole un état des lieux des linéaires bocagers existants, en proposant un schéma fonctionnel de replantation, qui concilie organisation du parcellaire de l'exploitant. L'objectif est d'atteindre un bon état de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, c'est pour cela que le syndicat œuvre, via différentes actions.



Marie Dugué technicienne Bocage chez GBO sur la parcelle du lieu-dit Trévero où l'on replante des haies sur talus.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Quels secteurs privilégiez-vous ?

Le programme privilégie des sous-bassins versants prioritaires, où les résultats de qualité de l'eau sont les moins bons. Les exploitants de la brèche paysanne ont pu bénéficier du programme, car ils sont contractants d'une mesure agro-environnementa-

le et climatique. À Sérent, 2 242 ml de talus pelleuseuses et 973 ml de haies à plat sont programmés au lieu-dit Trévero, le projet est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région, les conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine

et du Morbihan, et le Syndicat mixte du Grand bassin de l'Oust (SMGBO).

Pour une meilleure appropriation de l'aménagement, il est demandé une participation d'1€ par ml à l'exploitant qui bénéficie de ce programme.